

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5249

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 638 de M. Jumel

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« dont »

les mots :

« et spécifiquement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel. Il est essentiel de promouvoir spécifiquement l'agriculture biologique dans l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture.